

# F O N G I C I D E

## OÏDIOL POUDRAGE

(97 % de Soufre Trituré)

Contre l'Oïdium de la Vigne, du Melon, de la Laitue et du Rosier

**Sans colorant**

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007

### MODE D'ACTION – PROPRIETES :

L'OÏDIOL POUDRAGE est un fongicide à la fois curatif et préventif, dont la substance active - le soufre - agit par contact et vapeur, détruisant les spores d'oïdium, protégeant, ainsi, la culture des nouvelles contaminations. L'OÏDIOL POUDRAGE doit être appliqué au début de la maladie. En conditions normales d'application, sous luminosité intense et à hautes températures, le soufre devient volatil et à un certain degré il agit par vapeur sur les feuilles et les grappes, atteignant ainsi des zones du feuillage n'ayant pas reçu de produit. La température maximale d'efficacité de l'OÏDIOL POUDRAGE se situe entre 25 et 30 °C. Son efficacité est réduite sous des températures inférieures à 18 °C et il est phytotoxique à des températures supérieures à 25°C.

### APPLICATION :

OÏDIOL POUDRAGE s'applique par poudrage. **Réservé à un usage professionnel.**

### PERIODES D'EMPLOI :

**Vigne :** OÏDIOL POUDRAGE s'utilise dès l'apparition des symptômes du stade BBCH 13 (stade 3 feuilles - symptômes en drapeaux) au stade BBCH 77 (début de la fermeture de la grappe - les baies commencent à se toucher).

**Laitue :** traiter dès l'apparition de la maladie.

**Melon :** traiter dès l'apparition de la maladie.

**Rosier :** traiter les parties aériennes pour lutter contre l'Oïdium.

### PRECAUTION D'EMPLOI :

- Ne pas appliquer le produit trop près des points d'eau. Eviter tout débordement de rampe sur les mares, cours d'eau, fossés...
- Ne pas traiter par grand vent, ni à des températures trop élevées ( $\geq 35^\circ\text{C}$ ).
- Délai de rentrée : 24 h. ZNT (Zone Non Traitée) = 5 m.



### METHODE DE NETTOYAGE :

- Epancher complètement les restes de produit sur la culture,
- Démonter buses et filtres, et les nettoyer soigneusement à l'eau,
- Remplir le matériel de pulvérisation à hauteur de 10% de sa capacité avec de l'eau et agiter soigneusement, puis appliquer le liquide de rinçage sur la culture,
- Remplir à nouveau la cuve à hauteur de 10% de sa capacité, agiter soigneusement, et appliquer le liquide de rinçage sur la culture,
- Ré-examiner les filtres et les nettoyer à nouveau en cas de dépôts visibles,
- Utiliser un détergent pour terminer le nettoyage.

### PREMIERS SOINS :

**En cas d'exposition par inhalation :** transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer à la personne. **En cas de contact avec les yeux :** laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 min en maintenant les paupières écartées. **En cas de contact avec la peau :** enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. **En cas d'ingestion :** si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. En cas de complications, consulter un médecin.

### IMPORTANT :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché du Ministère de l'Agriculture. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur. VEGELIA ne saurait être tenu, en aucun cas, pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle et la diffusion ou à l'utilisation non autorisée de cette dernière.

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

**Nom homologué :** Oïdiol Poudrage

**Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché :** VEGELIA Commercialisation - Bellet - Esmes - 82200 Montesquieu

**Numéro d'AMM :** 7600310 délivrée le 01/12/1976

**Substance active :** Soufre Trituré 97% (soit 970 g/kg)

**Formulation :** Poudre Poudrage (DP)

**Type d'action du produit :** Fongicide – **Mode d'action :** multisite (action par contact et effet vapeur)

**N° de lot :** voir sur emballage

### TABLEAU DES USAGES :

Cultures (portée de l'usage*)	Maladie	Dose	Spécifications	DAR
Vigne (Vigne de table, Vigne de cuve, Vignes-mères, pépinières viticoles)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Melon (pastèque, potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Laitue (Chicorées-Scaroles, Chicorées-Frisées, Mâche, Roquette et autres salades)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j
Rosier (toutes espèces et cultivars du genre Rosa)	Oïdium	20 kg / ha	3 trait./an	28 j

\* Conformément à l'Arrêté du 26 mars 2014 relatif à la mise en œuvre du catalogue national des usages phytopharmaceutiques visés dans les décisions d'autorisation de mise sur le marché et de permis de commerce parallèle des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants

### DAR = Délai Avant Récolte (en jours)

- Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations officielles. Consulter le site : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>
- Les limites maximales de résidus (LMR) sont consultables sur le site suivant : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pe\\_sticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pe_sticides/public/index.cfm)
- Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n°834/2007.

### ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE :

Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Réemploi de l'emballage interdit. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.



**OÏDIOL POUDRAGE**  
(contient du Soufre)

**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**

**ATTENTION**

P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes]. SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau

Distribué par : **VEGELIA Commercialisation**  
Bellet Esmes 82200 Montesquieu - Tél : 05.63.94.53.24.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau « Phyt'attitude », n° vert 0.800.887.887 (appel gratuit depuis un poste fixe)

20 kg

**Vegelia**

Oïd - P

